

Vivre à **Étival** lès-Le-Mans

Magazine d'informations municipales / n°11 / Novembre 2023

actualité 3

Le village de Noël revient
dimanche 10 décembre

focus 4-5

Construction, travaux,
pensez aux démarches

rencontre 6

Les Joyeux Seniors Étivalois fêtent leur 50 ans

www.etival-les-le-mans.com





commémoration

ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La commémoration du 11 novembre a permis d'honorer la mémoire des combattants de la Première Guerre mondiale, en présence d'Emmanuel Franco accompagné par l'U.N.C. - A.F.N. Étival-Lès-Le Mans / La Suze-sur-Sarthe, l'A.R.A.C. et le Conseil municipal. Après le traditionnel dépôt de gerbes devant le monument aux morts, le maire a prononcé un discours soulignant l'importance de maintenir le devoir de mémoire et de ne jamais oublier ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre nation, notre liberté et nos valeurs, notamment les soldats de la Grande Guerre. Six élèves de CM2 ont également participé à cet hommage à travers la lecture de la lettre de Désiré Edmond Renault, ancien Poilu, envoyée à sa fiancée. Cette journée, pleine d'émotions, a permis de rappeler aux générations présentes et futures l'importance de la paix et de la solidarité entre les nations.

petite enfance

LA MICRO CRÈCHE « LES PETITS BABADINS » A OUVERT SES PORTES

Conventionnée CAF, la micro crèche est animée par une équipe de quatre professionnelles de la petite enfance. Ouverte depuis septembre, elle peut accueillir jusqu'à 12 enfants par jour dans un lieu adapté à leurs besoins. « Notre pédagogie est tournée vers le respect du rythme et des besoins de chacun. Nous accordons également beaucoup d'importance à la prise de confiance, à ce que l'enfant soit acteur de sa journée et développe son autonomie », confie Élise Delaporte, responsable de la crèche. Les parents ont toute leur place au sein de la structure, que ce soit dans l'accueil au quotidien, lors de temps d'activités parents / enfants ou d'événements conviviaux. À noter : l'accueil peut être occasionnel, si les parents ont besoin de se libérer sur 1 journée ou 1 demi-journée pour un rendez-vous par exemple.



Renseignements : etivalleslemans@lesptitsbabadins.com ou au 07 81 01 88 22

halloween



PRÈS DE 130 ENFANTS ET ADOS AU RENDEZ-VOUS

Les petits et grands monstres étaient de sortie samedi 4 novembre. Ils ont profité des animations organisées par la Municipalité pour Halloween avec l'association 1 001 feuilles et les TiValTimbancs. Au programme : jeux de société, pêche à la ligne, chamboule-tout pour les enfants l'après-midi et Murder Party pour les ados dans la soirée.

déchets

ORDURES MÉNAGÈRES

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Rappel des dates pour la distribution des sacs d'ordures ménagères en mairie :

- Lundis 4 et 11, mercredis 6 et 13 décembre, de 16h à 18h30,
- et les samedis 9 et 16 décembre, de 9h à 12h.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez remplir une demande de procuration afin qu'un proche puisse retirer vos sacs poubelles. Document disponible en mairie ou accessible sur

www.etival-les-le-mans.com

loisirs

LA SALLE DE TENNIS À VOTRE DISPOSITION

Les personnes souhaitant pratiquer le tennis en loisirs peuvent réserver la salle de tennis en prenant contact avec le club de tennis d'Étival : Patrick POHIN au 06 99 17 93 33 ou patmar.pohin@orange.fr



mobilité solidaire

BESOIN D'UN TRANSPORT PONCTUEL ? DEVEZ-VOUS BÉNÉVOLE OU BÉNÉFICIAIRE !

Réso'Ap et la Communauté de communes du Val de Sarthe cherchent des conducteurs bénévoles. Le principe ? Accompagner des personnes qui ont besoin de se déplacer pour leurs soins médicaux, un entretien avec un employeur ou encore pour faire leurs courses.

Deux réunions d'informations sont organisées à destination des bénéficiaires et des bénévoles, mercredi 13 décembre à :

- 16h, salle des fêtes de Malicorne (31 rue Girard)
- 18h, auditorium de L'unisSon à La Suze-sur-Sarthe (29 rue du 11 novembre)

Ce service vise les bénéficiaires qui ne peuvent pas accéder à l'offre de transport habituelle (taxi, VSL, bus, etc.).

Les personnes qui souhaitent devenir bénévole ou bénéficiaire peuvent s'inscrire au préalable au 02 43 83 51 12 ou par mail à projetsante@cc-valdesarthe.fr

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

LE VILLAGE DE NOËL REVIENT DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

événement

Marché de Noël, cadeaux pour les enfants, feu d'artifice... La magie de Noël vous attend sur la place de l'Église. C'est sur le chaleureux village de Noël qu'Étival-Lès-Le-Mans propose de faire rêver petits et grands. Le public pourra admirer les décorations et le sapin de Noël, et également profiter des animations et du marché de Noël qui accueillera près de 60 exposants.

Des animations pour toute la famille

Dès 13h, le manège enchantera les enfants qui pourront profiter des ateliers maquillage et tatouages éphémère, et s'essayer à la sculpture sur ballon. L'arrivée du Père Noël prévue à 14h sera l'occasion d'une pause photo en famille. Et dès 15h des chants de Noël résonneront dans l'église.

Tout au long de l'après-midi, les plus gourmands pourront déguster des gaufres, des galettes, des chichis et d'autres gourmandises de Noël ou des friandises en attendant le spectacle pyrotechnique prévu à 18h sur le parking des écoles.



De nombreux exposants seront présents sur le village de Noël.

Des cadeaux pour les enfants

La Municipalité en partenariat avec le Comité des fêtes offrira un cadeau aux enfants d'Étival de moins de 6 ans, scolarisés ou non. Un goûter leur sera aussi offert lors de la distribution des jouets. Un document sera distribué dans les cahiers de liaison des enfants pour vous informer des modalités d'inscription. Pour ceux dont l'enfant n'est pas scolarisé, merci d'adresser un dessin au Père Noël et de le déposer dans sa boîte aux lettres située place

de l'Église avant le 10 décembre). N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées et le prénom de votre enfant.

De 13h à 18h | Place de l'Église

ATTENTION

La circulation et le stationnement seront très difficiles en centre-bourg. Privilégiez les déplacements à pied ou à vélo ce jour-là pour accéder aux commerces.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

Une chambre inoccupée chez vous ?
vivez l'expérience de l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant !

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGEUR

ACCUEILLEZ

soyez jeune en recherche d'hébergement à proximité de son lieu de travail, de stage ou de formation
Vous bénéficiez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et d'une expérience enrichissante !

solidarité

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT : POURQUOI PAS VOUS ?

L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant est un dispositif à destination des jeunes de 15 à 30 ans en situation professionnelle qui ont besoin d'être hébergés quelques semaines ou quelques mois dans le cadre d'une mobilité : apprentissage, stage en entreprise, contrat en intérim, CDD, CDI...

Les habitants qui ont des chambres inoccupées chez eux et souhaitent les mettre à leur disposition peuvent rejoindre le dispositif. Elles bénéficieront en contre-partie d'une indemnité de séjour fixée à 15€ la nuitée dans une limite de 270€ par mois.

La Communauté de Communes du Val de Sarthe s'est associée à l'association FJT Le Flore Habitat pour mettre en place ce dispositif. L'objectif est de lever les freins à l'emploi des jeunes en leur permettant de se loger à proximité de leur lieu d'emploi, d'étude ou de formation.

En 2022, cette expérience enrichissante a conquis 70 hébergeurs sur les secteurs de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche.

Vous souhaitez rejoindre le dispositif et mettre des chambres à disposition des jeunes, contactez FJT Flore Habitat au 02 43 81 27 55 ou par courriel à contact@leflore.info



CONSTRUCTION, TRAVAUX : PENSEZ AUX DÉMARCHES !

Dans chaque commune, des règles d'urbanisme sont définies. À Étival, ces dispositions « légales » et « réglementaires » sont édictées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles visent à assurer une bonne intégration des constructions dans leur environnement, à préserver le paysage et les espaces naturels, et garantir la qualité de vie des habitants.

Urbanisme

Le Saviez-vous ?

10

C'est le nombre d'autorisations d'urbanisme existantes en France. Elles vont du certificat d'urbanisme à la taxe d'aménagement, en passant par les Permis de Construire (PC), la Déclaration Préalable (DP)... En savoir plus en p. 5.

Consulter la liste des autorisations d'urbanisme et les démarches à réaliser sur service-public.fr

Vous souhaitez construire une clôture autour de votre propriété, une terrasse... Transformer un garage en pièce de vie, installer des panneaux solaires ou un abri de jardin ? Toutes constructions ou travaux qui touchent l'aspect extérieur d'un bâtiment, d'une maison ou un changement d'affectation d'un local, nécessitent la demande d'une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie.

PC, DP... Quelles autorisations, pour quels travaux ?

En France, il existe différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable... cf. En savoir plus). Elles peuvent varier selon le type de projet et en fonction des règles d'urbanisme propres à chaque commune.

« Différents cas peuvent se présenter : travaux d'aménagement, création de surface plancher et/ou d'emprise au sol, démolition, modification de l'aspect

extérieur, clôture, portail », confie Marie-Paule Quéant, maire-adjointe en charge de l'Urbanisme, du cadre de vie et des espaces verts.

Avant de commencer des travaux, « il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie pour connaître les règles applicables dans la commune, et se conformer à celles-ci pour éviter tout problème », ajoute l'élue.

Si vous avez des difficultés pour comprendre ces règles ou obtenir une autorisation d'urbanisme pour vos travaux, la Municipalité peut aussi vous aider, et vous aiguiller si besoin vers les professionnels compétents.

Se référer au PLU avant de commencer !

Les règles d'urbanisme, édictées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), sont des dispositions légales et réglementaires qui déterminent l'aménagement du territoire de la commune, afin de garantir un développement harmonieux



Toutes constructions ou travaux qui touchent l'aspect extérieur d'un bâtiment ou un changement d'affectation d'une pièce ou d'un local nécessitent une autorisation d'urbanisme.

et respectueux de l'environnement.

Si une personne, en tant que propriétaire (particulier, commerce, entreprise), ne respecte pas ces règles d'urbanisme, elle risque des conséquences pénales et administratives (avertissement, mise en demeure, demande de régularisation, amende, obligation de démolition ou de réparation...)

Par ailleurs, si un bien immobilier ne respecte pas les règles d'urbanisme, il peut être plus difficile à vendre ou à louer, car les acheteurs ou les locataires potentiels peuvent être réticents à s'engager dans une transaction qui pourrait entraîner des problèmes juridiques futurs.

Pour éviter les risques liés au non-respect de ces règles, il est recommandé de se référer au PLU en vigueur dans la commune (cf. ci-dessous *Plan Local d'Urbanisme : Quézaco ?*) et de demander ensuite une autorisation d'urbanisme.

Cette autorisation doit être obtenue avant le commencement des travaux.

« Chaque personne doit se renseigner sur les règles d'urbanisme applicables dans commune avant de commencer des travaux. »

« Il est possible également d'adresser une demande de certificat d'urbanisme à la mairie pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux », indique Marie-Paule Quéant.



Retrouvez toutes les infos et actualités sur les décisions locales en matière d'urbanisme sur www.etival-les-le-mans.com

EN SAVOIR PLUS

Autorisations d'urbanisme

Principales autorisations

- **Le permis de construire** : il est obligatoire pour toute construction neuve, extension de bâtiment existant, ou travaux modificatifs portant sur une construction existante.
- **Le permis d'aménager** : il concerne les travaux d'aménagement de terrain, tels que la création d'un lotissement, la division d'une parcelle en plusieurs lots, ou encore la réalisation de voies d'accès.
- **La déclaration préalable** : elle concerne les travaux de faible importance, comme la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, la transformation d'un garage en pièce habitable, ou la construction d'une petite dépendance.
- **Le permis de démolir** : il est requis pour toute démolition totale ou partielle d'un bâtiment.
- **Le permis de construire modificatif** : il permet de modifier un permis de construire en cours de réalisation, lorsque les modifications apportées respectent les règles d'urbanisme en vigueur.

Affichage sur le terrain

Le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme doit afficher sur son terrain un extrait de l'autorisation dès réception de la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquis et ce, pendant toute la durée du chantier.

Cet affichage doit mentionner : le nom du bénéficiaire, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro de l'autorisation, la nature du projet et la superficie du terrain, l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté, les droits de recours des tiers.

Plan Local d'Urbanisme : Quézaco ?

Les règles d'urbanisme dans une commune sont régies par le Code de l'urbanisme, qui définit les principes et les modalités d'aménagement du territoire. À Étival, ces règles sont mises en place par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce document d'urbanisme, élaboré par la commune, détermine les zones constructibles, les règles de hauteur et de gabarit des constructions, ainsi que les règles de densité et d'occupation du sol. Il fixe également les règles en matière d'implantation des constructions, de stationnement, de préservation du patrimoine architectural, de protection de l'environnement, etc.

Où consulter le PLU ?

Les documents constitutifs du PLU sont disponibles en mairie, et en ligne sous format PDF sur le site internet de la commune www.etival-les-le-mans.com



UN JOYEUX ANNIVERSAIRE

LES JOYEUX SENIORS ÉTIVALOIS ONT FÊTÉ LEUR 50 ANS

Le jeudi 14 septembre, l'association Joyeux Seniors Étivalois a fêté ses 50 ans. Zoom sur ce club qui a su se pérenniser dans le temps et qui propose plusieurs activités.

association

À l'occasion des 50 ans du club, 208 membres de l'association des Joyeux Seniors Étivalois se sont réunis pour souffler leurs bougies. « Nous sommes au total 302 adhérents. L'association est donc en pleine forme ! », se réjouit Annick Héraut, présidente depuis 2012. Au programme lors de cet événement : un repas dansant sur le thème des années 70 : « Le restaurant La petite auberge de Saint-Jean-d'Assé nous a concocté un repas gastronomique. Nous faisons toujours appel au même traiteur, c'est une tradition. Pour l'animation, c'est Yannick Sourdin qui s'en est chargé ». Le Maire, Emmanuel Franco, était présent pour rendre hommage à cette association qui anime la vie locale depuis de nombreuses années. D'abord nommé le Club, puis les Aînés Ruraux, c'est en 2019 que l'association est devenue les Joyeux Seniors Étivalois.



« Avec 302 adhérents, l'association est en pleine forme ! »

Les Joyeux Seniors Étivalois contribuent à animer la vie locale. Un dynamisme qui a été salué par Emmanuel Franco, le Maire, et la Municipalité à l'occasion des 50 ans du club.

Une multitude d'activités

Régulièrement, les Joyeux Seniors Étivalois se réunissent pour diverses activités. « Nous organisons des randonnées, des après-midis jeux de société, pétanque ou encore des séances de gymnastique. Tous nos événements se déroulent dans la salle polyvalente de la commune, grâce à la générosité de notre Maire », explique Annick Héraut. Les membres se réunissent deux jeudis par mois pour jouer aux cartes, aux jeux de société, à la pétanque ou réaliser des travaux manuels. Les randonnées (entre 6 et 12km) ont lieu deux vendredis par mois, et les cours de gymnastique tous les lundis (hors vacances scolaires) de 14h30 à 15h30. « Nous organisons aussi 5 thés dansant dans l'année et 2 voyages. Pour 2024, nous prévoyons une semaine aux Baléares (en car/bateau) et en Croatie (en avion) », ajoute Annick Héraut.



Événements et inscriptions

En plus des voyages, les Joyeux Seniors Étivalois organiseront un repas de Noël le samedi 9 décembre 2023. Les prochaines dates seront ensuite l'assemblée générale et le partage d'une galette des rois le jeudi 11 janvier, des thés dansants les jeudis 18 janvier, 11 avril, 16 mai, 17 octobre et 17 novembre.

Des piques-niques, des déjeuners et autres sorties seront aussi proposés. « Tout est indiqué sur notre site internet », précise Annick Héraut avant d'ajouter : « L'encaissement des cotisations était le 9 novembre dernier mais les personnes qui souhaitent s'inscrire pour passer du bon temps et des moments conviviaux avec nous sont toujours les bienvenues ». L'adhésion est possible tout au long de l'année, à hauteur de 12 €.

Pour rejoindre l'association, contacter

Annick Héraut

joyeux.seniors.etivalois@gmail.com

06 83 08 05 59

AGENDA

25 Novembre

BANQUE ALIMENTAIRE

_Solidarité

Les bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) collecteront vos dons place de l'Église où un café sera offert par le bar d'Étival. Vous pourrez aussi les déposer au magasin Utile de Saint-Georges-du-Bois. Merci de votre générosité.

De 9h à 12h | Place de l'Église

28 Novembre

AG COMITÉ DE JUMELAGE

_Association

Le Comité de jumelage tiendra son assemblée générale et dressera le bilan des activités, présentera le calendrier 2024 et procédera à l'élection du bureau. **IMPORTANT** : l'association lance un appel urgent aux personnes qui désirent s'engager dans le conseil d'administration.

À 20h30 | Centre social

Infos

Angélique Coudray - Présidente
06 71 59 53 60

2 et 9 Décembre

VENTE DE SAPINS

_École

L'AP2E vous invite à sa traditionnelle vente de sapins Nordmann.

De 9h à 12h | Parking du Centre social

Infos et réservations

ap2e.etival@gmail.com
06 74 53 88 08 ou 07 60 07 02 37

8 Décembre

RANDONNÉE

_Animation

Les Joyeux Seniors Étivalois proposent une randonnée pédestre à l'Épau - Bois de Changé.

Départ à 13h45 (en covoiturage) | Place de l'Église

Infos et réservation

06 83 08 05 59 ou 06 17 20 12 21

10 Décembre

VILLAGE DE NOËL

_Événement

Lire en page 3.

6 Janvier 2024

VŒUX 2024

_Cérémonie

Le Conseil Municipal invite les habitants à la cérémonie des vœux.

À 10h30 | Salle polyvalente

7 Janvier 2024

GALETTE DU CCAS

_Festivité

Le CCAS convie les seniors à partager la traditionnelle galette.

À 14h | Salle polyvalente



BIBLIOTHÈQUE

TOUT-P'TIVALIRE

_Bébés lecteurs, 0-3 ans

> Jeudis 21 déc., 18 jan. et 15 fév. à 9h30

Gratuit / Sur inscription

É'TIVALIRE

_Club des lecteurs

> Samedis 2 déc. et 3 fév. à 11h

LUDOTHÈQUE

_Animations

de 16h30 à 18h30

> Mardis 19 déc. et 16 jan. de 16h30 à 18h30

NUIT DE LA LECTURE

La bibliothèque propose plusieurs animations. Au programme : lectures, ateliers et jeux sur le thème du corps.

Du 18 au 21 janvier 2024

Gratuit | Sur inscription

Infos Pratiques

Mairie

Ville d'Étival-Lès-Le-Mans
Route d'Allonnes
72 700 Étival-Lès-Le-Mans

☎ 02 43 47 19 51

✉ mairie@etival-les-le-mans.com

Lundi & Mardi : 8h45 - 12h
13h30 - 17h30

Mercredi : 8h45 - 12h
13h30 - 18h30

Vendredi en continu : 8h45 - 17h30

Jeudi & Samedi : Fermée

Bibliothèque

☎ 02 43 47 89 25

✉ bibliotheque@etival-les-le-mans.com

🌐 etival-les-le-mans-pom.c3rb.org

Lundi & Vendredi : 14h - 18h

Mardi & Jeudi : 15h - 19h

Mercredi : 10h - 12h30 / 14h - 18h

Samedi : 10h - 12h30

Permanences numériques

Jusqu'à décembre, les permanences avec la conseillère numérique ont lieu les mercredis des semaines impaires, de 9h à 12h, à la mairie. Prendre rendez-vous au préalable auprès de la Mairie : 02 43 47 19 51 ou mail à mairie@etival-les-le-mans.com

RETROUVEZ VOTRE VILLE EN LIGNE SUR
www.etival-les-le-mans.com

 @EtivallesleMans

Magazine bimestriel de la Ville

d'Étival-Lès-Le-Mans / n°11 - Novembre 2023

Directeur de la publication : Emmanuel Franco

Création graphique & mise en page / Rédaction :

Service Commun Communication du Val de Sarthe

Photos : Ville d'Étival-Lès-Le-Mans, Freepik (p. 5, 7),

Service Commun Communication (p. 2, 8)

Tirage : 900 exemplaires

Distribution : Ville d'Étival-Lès-Le-Mans

Dépôt légal à parution

Impression : Imprimerie Berger

La certification PEFC du papier garantit la gestion durable des forêts.

à ne pas manquer

Les exposants et d'autres surprises vous attendent !

VILLAGE DE NOËL

**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE
DE 13H À 18H - PLACE DE L'ÉGLISE**



**14h30 / Rencontre avec le Père Noël,
chants de Noël et exposition de peinture**

18h / Feu d'artifice



RESTEZ CONNECTÉS

WWW.ETIVAL-LES-LE-MANS.COM



@EtivallesleMans

